

COMMUNE DE VILLY- BOCAGE
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 05 OCTOBRE 2021
N° 2021-11

L'an deux mille vingt et un, le mardi 05 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Eric BAYEUX, Maire.

Présents : M. Eric BAYEUX, M. Jean-Luc ROUSSEL, M. Michel ECOBICHON, Mme Marie GAZEL, M. Arnaud MARIE, M. Omar TOUZANI, Mme BERNIER Sandrine, Mme Noëlle GROULT, M. Christophe LEBON, Mme Thérèse ZEKAR, M. Anthony PELLERIN.

Absents excusés et représentés :

Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE représentée par M. Anthony PELLERIN
Mme Catherine MARIE représentée par Mme Thérèse ZEKAR
Mr Alexandre LEBASTARD représenté par Mme Marie GAZEL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance :

Mr Omar TOUZANI est désigné secrétaire de séance.
Le Président ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 30 août 2021.
2. Validation du nouveau règlement intérieur périscolaire.
3. Convention avec le syndicat intercantonal de Villers-Bocage pour la réservation de créneaux pour les enfants de l'école des Sources de Villy-Bocage.
4. Création d'un poste d'agent technique à 22,36/35^{èmes}.
5. Signature d'une convention de niveau 2 avec le SDEC Energie pour l'audit énergétique des bâtiments scolaires.
6. Achat fauteuils de bureau.
7. Choix de la société pour la réalisation d'une cloison coupe-feu.
8. Autocollant « L'Elan de Villy en ligne » pour les foyers qui ne souhaitent plus recevoir le bulletin sous format papier.
9. Inscription pour les Trophées de la communication 2021.
10. Travaux d'aménagement de la traversée du Bourg le long de la RD 6.
11. Approbation des tarifs des prestations communales périscolaires.
12. Choix des prestataires pour l'inauguration de l'Atelier (espace culturel).

Informations :

- Point financier sur le budget annuel au 30/09/2021.
- Suppression de la régie cantine et garderie.
- Réception des travaux Bailleul.
- Suppression de l'arrêt de bus Buquet.
- Dates des prochaines réunions de conseil
- Dates des prochaines réunions de commissions
-

2021-11-01 : Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 30 Août 2021 :

Le compte-rendu a été envoyé à tous les conseillers le 8 septembre 2021.

Le compte rendu est approuvé à la majorité des voix.

Votes pour : 13	Votes contre : 0	Abstentions : 1
-----------------	------------------	-----------------

2021-11-02 : Validation du nouveau règlement intérieur périscolaire :

Lors de la réunion de conseil du 30 août 2021 un nouveau règlement intérieur périscolaire a été approuvé avec la grille tarifaire applicable au 2 septembre 2021. Néanmoins la notion de « tarif d'urgence » dans ce nouveau règlement n'existait pas dans la grille tarifaire jointe. Il est nécessaire de modifier cette grille tarifaire pour faire apparaître ce « tarif d'urgence » qui s'applique dans le cas où la mairie n'est pas prévenue au moins 7 jours avant la date du repas occasionnel.

Monsieur le Maire propose d'adopter le nouveau règlement intérieur périscolaire avec la nouvelle grille tarifaire ci-jointe applicable au 2 septembre 2021.

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter le nouveau règlement intérieur périscolaire avec la nouvelle grille tarifaire ci-jointe applicable au 2 septembre 2021.

Votes pour : 14	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

2021-11-03 : Convention avec le Syndicat intercantonal de Villers-Bocage pour la réservation de créneaux pour les enfants de l'école des Sources de Villy-Bocage:

Le 9 septembre 2021, comme tous les ans, la mairie a reçu de la part du Syndicat Intercantonal de la Piscine de Villers-Bocage la proposition de réserver 10 créneaux de piscine pour l'école des Sources de Villy-Bocage. Ces créneaux s'étalent entre le 6 septembre et le 8 octobre 2021. Pour pouvoir bénéficier de ces créneaux la signature d'une convention avec le Syndicat Intercantonal de la Piscine de Villers-Bocage est nécessaire.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal l'autorise à signer cette convention.

Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Votes pour : 14	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

2021-11-04 : Création d'un poste d'agent technique à 22,36/35^{èmes} :

Afin de régulariser la situation d'un poste existant, et après renseignements pris auprès du Centre de Gestion du Calvados (CDG14), il est nécessaire de procéder en deux temps : d'abord créer le poste à temps non-complet et ensuite supprimer le poste à temps non complet après avoir obtenu l'accord du Comité Technique.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 - La création d'un emploi **d'adjoint technique territorial à temps non-complet à raison de 22,36/35ièmes** pour entretenir les biens communaux : Entretien des bâtiments communaux, Garderie, Cantine, etc. à compter du 05 octobre 2021.

Cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial, ou d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, ou d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées aux articles 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier des compétences décrites dans la fiche de poste. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Votes pour : 13	Votes contre : 0	Abstentions : 1
-----------------	------------------	-----------------

2021-11-05 : Signature d'une convention de niveau 2 avec le SDEC Energie pour l'audit énergétique des bâtiments scolaires :

Lors de la délibération du 30 Août 2021 N° 2021-10-03-02 le nombre de bâtiments mentionné dans la convention ainsi que la contrepartie financière étaient erronés. Il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération avec les bons chiffres.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le service développé par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) intitulé « Conseil en Energie Partagé (CEP) - Convention d'accompagnement - niveau 2 »

Proposé sous 3 niveaux d'accompagnement pour être au plus près des besoins des collectivités, le service CEP vise à accompagner les communes dans leur projet de rénovation. L'adhésion au service CEP de niveau 2 vise à définir la stratégie de rénovation associée à certains de ses bâtiments, en l'occurrence les écoles maternelle et primaire, la cantine et la bibliothèque.

Ce service se décompose en plusieurs étapes :

- Suite à la réalisation d'un audit énergétique conforme au cahier des charges de l'ADEME par un bureau d'études spécialisé dans le cadre du service CEP de niveau 1, un accompagnement du SDEC ENERGIE sera effectué sur une période de 12 mois en 4 phases :
- Phase 1 : Visite des bâtiments retenus avec un examen énergétique approfondi (thermographie infrarouge, campagne d'enregistrement des températures et de l'humidité relative),
- Phase 2 : Analyse des données : les données recueillies seront analysées et permettront de mettre en évidence, à partir de la situation existante, les améliorations à envisager sur chaque bâtiment,
- Phase 3 : Elaboration de scénarios d'amélioration chiffrés
- Phase 4 : Présentation des résultats

La liste des bâtiments concernés par le CEP de niveau 2 est arrêtée ci-dessous.

La durée d'adhésion au service de CEP niveau 2 est de 1 an.

Bâtiment 1 : Ecole primaire et bibliothèque	
Surface :	266 m ²
Typologie :	Standard
Bilan CEP de moins de 10 ans	Non

Bâtiment 2 : Ecole maternelle et cantine	
Surface :	310 m ²
Typologie :	Groupe scolaire
Bilan CEP de moins de 10 ans	Non

Le coût de l'accompagnement CEP de niveau 2 s'élève à :

Intitulé de la dépense	Montant dépenses	Intitulé de la recette	Montant recettes
Accompagnement SDEC ENERGIE	6 000 €	Aide SDEC ENERGIE (dont ACTEE)	7 869 €
Audit du bâtiment (en € TTC)	3 682,80 €	Contribution commune (fonds propres)	1 905,87 €
Frais de gestion (3 % coût HT de l'audit)	92,07 €		
TOTAL	9 774,87 €	TOTAL	9 774,87 €

Le montant de l'aide du SDEC ENERGIE sur le volet accompagnement est conforme au guide des aides et contributions financières 2021 validé par le Comité Syndical en date du 1er avril 2021, à savoir pour une commune de catégorie C : 80 %.

Le montant de l'aide du SDEC ENERGIE, complété des financements obtenus avec le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales en matière d'Efficacité Energétique) est de 80 % sur la part HT du coût de l'audit du bâtiment restant à la charge de la commune dans la limite de 6 000 €, (hors frais de gestion)

La TVA est payée en intégralité par le SDEC Energie. Les frais de gestion sont intégralement supportés par la commune.

Compte tenu des aides mobilisables, la contribution de la commune est donc de 1 905,87 € TTC.

Monsieur le Maire signale que cette dépense a été prévue au budget 2021 à la ligne 2031 « Frais d'études » de l'opération n° 19 « Bâtiments scolaires » dans la section d'investissement pour un montant de 3000 €.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Donne son accord pour bénéficier de ce service,
- Confie au SDEC ENERGIE le soin de réaliser pour son compte cette mission,

- Accepte de participer pour le montant de la cotisation définie ci-dessus,
- S'engage à voter les crédits nécessaires et à verser cette contribution au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE,
- Autorise M. le Maire à signer la convention.

Votes pour : 14	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

2021-11-06 : Achat fauteuils de bureau :

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de deux nouveaux fauteuils de bureau pour les secrétaires, les anciens étant soit cassés, soit dangereux. Un devis a été demandé auprès de notre fournisseur habituel, la société Vassard-OMB. Le montant de ce devis qui inclut une remise de 32 % s'élève à 1 004,47 € TTC. Monsieur le Maire propose de procéder à cet achat qui a été inscrit au budget en investissement à la ligne 2183, opération 14 « Acquisitions Mobilières ».

Après délibération le conseil municipal décide de procéder à cet achat pour un montant de 1 004,47 € TTC auprès de la société VASSARD-OMB.

Votes pour : 13	Votes contre : 1	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

2021-11-07 : Choix de la société pour la réalisation d'une cloison coupe-feu

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que, suite à l'audit de contrôle technique de l'espace culturel par le bureau de contrôle APAVE, plusieurs non-conformités ont été détectées. Certaines non-conformités ont déjà été résolues par l'électricien du marché et par nos soins. Il subsiste cependant un point qui n'a pas encore été traité, il s'agit de la création d'une cloison coupe-feu dans le local de stockage 1, au-dessus de l'accueil, pour isoler l'installation de ventilation qui se trouve dans ce local. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour réaliser une cloison coupe-feu autour du bloc de ventilation uniquement. Cependant après avoir recontacté l'APAVE il s'avère que ce n'est pas uniquement le bloc de ventilation qui doit être isolé mais l'ensemble de l'installation, tuyauteries comprises. Il faut donc procéder à la demande de nouveaux devis pour le cloisonnement complet de l'installation de ventilation. Une autre solution moins coûteuse consisterait à reclasser ce lieu de stockage en bureau et à y proscrire tout stockage.

Monsieur le Maire propose que ce point soit reporté en attendant que les différentes solutions soient étudiées et chiffrées.

Point reporté.

2021-11-08 : Autocollant « L'Elan de Villy en ligne » pour les foyers qui ne souhaitent plus recevoir le bulletin sous format papier :

Point reporté

2021-11-09 : Inscription pour les Trophées de la communication 2021 :

Point reporté

2021-11-10 : Travaux d'aménagement de la traversée du Bourg le long de la RD 6 :

Point reporté

Arrivée de Mr Alexandre LEBASTARD à 22h00.

2021-11-11 : Approbation des tarifs des prestations communales périscolaires :

Lors de la délibération du 01 juin 2021, N° 2021-07-04, le conseil municipal a validé un forfait mensuel garderie de 35 € pendant 10 mois, à prendre pour l'année scolaire entière sauf exception qui sera traitée au cas par cas.

Monsieur le Maire propose de préciser que le cas par cas sera dûment motivé par la famille et traité par délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide que le cas par cas devra être dûment motivé par la famille et traité par délibération du conseil municipal.

Votes pour : 14	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

2021-11-12 : Choix des prestataires pour l'inauguration de l'Atelier (Espace Culturel) :

Monsieur le Maire fait savoir au conseil qu'une convention a été signée entre la SACEM et la commune de Villy Bocage pour l'inauguration de l'espace culturel. Dans cette convention, il a été indiqué que l'inauguration sera animée par 2 groupes musicaux locaux : Piccadilly et la Bande à Momo.

Après délibération, le conseil municipal décide de confirmer ces prestations.

Départ de Mr Arnaud MARIE à 23h00

Votes pour : 8	Votes contre : 1	Abstentions : 3
----------------	------------------	-----------------

Mr Christophe LEBON, n'a pas pris part au vote

Départ de Mme Noëlle GROULT à 23h24

2021-11-13 : Informations :

- Point financier sur le budget annuel au 30/09/2021.
La situation de la section de fonctionnement est satisfaisante avec une utilisation de 50% des dépenses votées. Concernant la section d'investissement le décalage de la facturation et des subventions de l'espace culturel va nécessiter soit le décalage de la ligne de trésorerie, inutilisée jusqu'à maintenant, soit son abandon et la création d'une nouvelle ligne. La banque a été contactée.
- Réception des travaux Bailleul : réception prononcée le 20 septembre 2021, la subvention à l'Agence de l'Eau va pouvoir être demandée.
- Suppression de l'arrêt de bus Buquet : réflexion en cours.
- Dates des prochaines réunions de conseil : le 15 novembre 2021 et le 14 décembre 2021
- Dates des prochaines réunions de commissions
- Conseil Municipal des Jeunes le 22 octobre 2021 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h06.